



UK Branch, Newton Chambers
Newton Business Park, Isaac Newton Way,
Grantham, Lincolnshire, NG31 9RT England

Registered Office: 51 Eastcheap, London, EC3M 1JP
 Registered in England No. 0391117

**ATTESTATION ANNUELLE D'ASSURANCE
 RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE HORS DECENNALE**

Assureur: ELITE INSURANCE, compagnie d'assurances dont le siège social est situé 913 Europort Road Gibraltar, enregistrée au FSA (Financial Services Authority www.fsa.gov.uk) de Grande-Bretagne sous le numéro 446926, habilitée à opérer sur le territoire français en libre prestation de services dans le respect des dispositions de l'article L 362-2 du code des assurances par sa succursale londonienne UK Branch, Newton Chambers, Newton Business Park Isaac Newton Way Grantham, Lincolnshire NG31 9RT England, Registered Office: 51 Eastcheap, London, EC3M 1JP Registered in England No. 0391117,

Représentée par son mandataire, la société Securities et Financial Solutions FRANCE, SAS au capital de 200 000€, dont le siège social est situé 9, rue Beaujon – 2ème étage - 75008 PARIS immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 517 911 137 et à l'ORIAS sous le numéro 10 053 261, société d'intermédiation en assurance régie par les articles L 511-1 et suivants, L 520-1 et suivants du Code des assurances, dûment habilitée à l'effet des présentes en qualité de mandataire, représentée par Mr Patrice GILLES, Président.

Atteste que la société référencée ci-dessous a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa Responsabilité Civile Professionnelle.

L'ASSURE	LES REFERENCES POLICE
ECODIAG71 33 RUE DE FLACE 71000 MACON N° siret : 79890204500011 - Code APE :	Conditions Générales : RCP-EL-2013-10 N° Police : PRCCEL074 Début d'effet du contrat : 01/01/2014 Date d'échéance du contrat : 01/01 Contrat avec tacite reconduction.

ACTIVITE(S) COUVERTE(S) : EXPERT DIAGNOSTIC IMMOBILIER

<ul style="list-style-type: none"> ➢ Assainissement Collectif ➢ Bilans thermiques : Infiltrométrie ➢ Bilans thermiques : Thermographie infrarouge ➢ Diagnostic Accessibilité ➢ Diagnostic Acoustique ➢ Diagnostic ascenseur ➢ Diagnostic de la qualité de l'air intérieure habitation et locaux accueillant du public ➢ Diagnostic de performance énergétique (DPE) ➢ Diagnostic détection de fuite ➢ Diagnostic Eco Prêt ➢ Diagnostic gaz ➢ Diagnostic Humidité ➢ Diagnostic légionellose ➢ Diagnostics Logement décent ➢ Diagnostic loi Boutin ➢ Diagnostic monoxyde de carbone ➢ Diagnostic pollution des sols ➢ Diagnostic radon ➢ Diagnostic sécurité piscine ➢ Diagnostic technique SRU ➢ Diagnostic termites ➢ Diagnostics Amiante 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Diagnostics Assainissements autonome et collectif ➢ Diagnostics plomb (CREP, DRIP, Plomb dans l'eau) ➢ Diagnostiqueur enregistré auprès de la cour d'appel ➢ Diagnostiqueur examinateur pour les certifications ➢ Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques (sécurité au travail) ➢ Etat des lieux ➢ Etat de l'installation intérieure de l'électricité ➢ Etat parasitaire ➢ Etude thermique réglementaire RT2005 ➢ Etude thermique réglementaire RT2012 ➢ Expert en rénovation énergétique (ERE) ➢ Expertise en valeur vénale ➢ Loi carrez ➢ Loi Scellier ➢ Millième ➢ Mission de coordination SPS ➢ Personne compétente en radioprotection (PCR) ➢ Prêt conventionné : normes d'habitabilité ➢ Recherche de plomb avant travaux ➢ Recherche des métaux lourds ➢ Risques naturels et technologiques
---	---

GARANTIES ACCORDEES

Libelles	Montants assurés	Franchises par sinistre
Responsabilité Civile Générale		
Tous dommages confondus Ce plafond englobant	5 000 000 €	
Dommages corporels garantis et Dommages immatériels en résultant Causés par :	1 600 000 €	
➢ Fautes inexcusables	250 000 €	
➢ Accidents de travail	250 000 €	
➢ Maladies professionnelles	250 000 €	
Dommages matériels garantis et Dommages immatériels en résultant Dont :	1 600 000 €	
➢ Dommages subis par les préposés	10 000€	2500
➢ Vols, abus de confiance	10 000€	
➢ Escroqueries, détournement par préposés	10 000€	
➢ Négligences facilitant un vol	10 000€	
Dommages matériels et immatériels en résultant causés aux existants	160 000 €	
Atteintes à l'environnement d'origine accidentelle	300 000 €	
Dommages matériels et immatériels en résultant causés aux biens mobiliers confiés ou prêtés	50 000 €	
Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel	200 000 €	
Dommages immatériels consécutifs à un dommage non garanti	200 000 €	
RC Après livraison des travaux, services, produits		
Tous dommages confondus Dont :	500 000 €	2500
➢ Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel	200 000 €	
➢ Dommages immatériels consécutifs à un dommage non garanti	200 000 €	

OBSERVATIONS

La période couverte par la présente attestation est du **01/01/2015** au **31/12/2015**.

Loi et juridiction Française applicable. Le contrat fonctionne selon les règles de la capitalisation. La validité de cette attestation est subordonnée au règlement de la prime d'assurance dans son intégralité, elle est conditionnée à la justification par le souscripteur d'une quittance de règlement des primes émanant exclusivement de la compagnie ou de son mandataire.

La présente attestation n'apporte aucune dérogation à la garantie de l'assureur telle qu'elle résulte des dispositions du contrat auxquelles elle se réfère.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 12 novembre 2014.